



Décision du Conseil d'administration de CFI

Accès de Catalytic Finance Foundation au Fonds CFI

Adopté par courriel le 17.02.2025

EB.2025.06

Considérant:

- La décision [EB.2024.22](#) approuvant le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt pour le financement innovant, qui a lancé une demande de proposition pour identifier des partenaires de mise en œuvre potentiels éligibles capables d'offrir un financement mixte et des solutions innovantes pour le secteur privé et les entreprises sociales, et rendre compte au Conseil d'administration des résultats de cette consultation ouverte.
- La décision [EB.2024.32](#) approuvant la sélection de Catalytic Finance Foundation, en tant qu'agence sélectionnée pour l'appel à manifestation d'intérêt relatif aux fournisseurs de services d'accélération du capital (2024/02/CAP), suite à la recommandation du comité d'examen technique des Nations Unies composé d'experts du PNUD, de l'UNOPS et du FENU, ainsi que de membres du Secrétariat CFI ; et demandant l'élaboration d'un document de projet par Catalytic Finance Foundation d'ici le 11 octobre pour une ambition initiale de 100 millions de dollars, dont 10 millions de dollars de financement par le MPTF CFI.
- La décision [EB.2024.46](#) approuvant le document de projet de la Catalytic Finance Foundation pour un montant de 9 919 392 M USD, à utiliser sur une période de 60 mois, à compter de la date du premier transfert à l'organisation chargée de la mise en œuvre.
- Les dispositions établies dans le manuel d'opérations de CFI concernant l'accès au fonds fiduciaire (section II) avec l'exigence connexe sur les évaluations HACT et SEAH, également requises par la politique NUNO du MPTFO pour « l'engagement des ONG, de la société civile et d'autres en tant que bénéficiaires de fonds - accès direct NUNO », et sur les sauvegardes sociales et environnementales.
- Les évaluations HACT et SEAH réalisées par Deloitte en octobre 2024, avec des résultats enregistrés de faible risque pour la micro-évaluation HACT ; et une note de 8/8 répondant à toutes les normes pour l'évaluation SEAH, atteignant dans les deux cas les notes de passage.
- - Les dispositions établies dans le manuel d'opérations de la CFI concernant l'évaluation des sauvegardes sociales et environnementales (SES), avec l'examen de l'évaluateur indépendant achevé en avril 2024, avec des remarques satisfaisantes.
-

- Traduit avec DeepL.com (version gratuite) Decision [EB.2024.46](#) approving Catalytic Finance Foundation's project document for an amount of 9,919,392 M USD, to be used over a period of 60 months, starting from the date of first transfer to the implementing organization.
- The provisions established in CAFI's Manual of Operations regarding the Access to the Trust Fund (Section II) with the related exigency on HACT and SEAH assessments, also required by MPTFO's NUNO Policy for "Engaging NGOs, Civil Society and others as fund recipients - NUNO Direct Access", and on Social and Environmental Safeguards.
- HACT and SEAH Assessments performed by Deloitte in October 2024, with registered results of Low Risk for the HACT Micro-assessment; and scoring 8/8 meeting all standards for the SEAH Assessment, achieving in both the passing marks.
- The provisions established in CAFI's Manual of Operations pertaining to Social and Environmental Safeguards (SES) assessment, with review from Independent Evaluator completed in April 2024, with satisfactory passing remarks.
- The risk assessment review issued by MPTFO on 28 January 2025 based on the HACT Micro-Assessment, where MPTFO recommends Catalytic to consider and implement the report's recommendation during the project implementation phase.

The Executive Board,

1. Acknowledges and congratulates Catalytic Finance Foundation, on the completion of the HACT, SEAH and SES assessments achieving the passing marks.
2. Grants the access to the CAFI Fund as recipient and implementing organization for both preparatory grants and regular programs/projects.
3. Requests the CAFI Secretariat to work with the implementing organization on the Quality Assurance plan to incorporate the provisions in the Manual of Operations related to HACT, SEAH and SES, which the implementing organization is requested to report on accordingly.
4. Requests Catalytic Finance Foundation to keep the CAFI Secretariat informed on the implementation of the HACT recommendations aforementioned.